

Conseillers Municipaux :
En exercice : 39
Présents : 32
Votants : 37

Date de convocation :
Le 14 décembre 2010

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 décembre 2010

Le 20 décembre 2010, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Philippe LE BRETON, Maire, Conseiller Général de Joué Sud, Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus. La séance était publique.

Présents : M. Philippe LE BRETON, Maire, M. Francis GERARD, Mme Laurence HERVE, Mme Marie-Dominique BOISSEAU, M. Alain SAURAT, Mme Keira FERRAOUN, M. Gérard GILARDEAU, Mme Dominique FILLION, M. Gérard TERRIOT, Mme Marie-Line MOROY, **Adjoints,**

Mme Marie-Noëlle HERILIER, M. Jean-Jacques BAUGE, Mme Francine CARDON, M. Faddoul KHALLOUF, M. Jean-Marie MAUPU, Mme Marie-Claude DUBOIS, M. Alain DUTOUR, M. Alain GABILLET, Mme Luce CORNEAU, M. Jean-Luc NAVARD, Mme Catherine BOIREAU, M. Martial CABARET, Mme Isabelle KIEFFER, Mme Amélie LOIZEAU, Mme Vanessa BOUDIAS, Mme Catherine COSNIER-ZELMANSKI, M. Jean-Christophe TUROT, M. Frédéric AUGIS, Mme Jacqueline LEROY, M. François BLANCHECOTTE, M. Rodolphe ACCUS, M. Philippe OLIVEIRA, **Conseillers Municipaux,**

Absents représentés : M. Vincent TISON, Mme Ghislaine DUPUIS, M. Issouf ELLI MOUSSAMI, Mme Maryse SENEGON, M. Bouzid BICHERI,

Absents non représentés : Mme Muriel DESCHAMPS, M. Florent PETIT

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Dominique BOISSEAU

7. ⁴⁵⁶ Avenant au contrat de concession du service public de distribution d'eau potable

La ville de Joué lès Tours et la Compagnie Fermière de Services Publics sont liées par un traité de concession du service public de distribution d'eau potable en date du 6 juillet 1990 modifié par 5 avenants successifs.

Conformément aux dispositions de l'article 40-1 du contrat de concession, les parties procèdent à une révision quinquennale des conditions économiques de la concession.

Les modifications apportées par le présent avenant portent sur :

- le versement annuel, par le délégataire, d'une ristourne correspondant à 8.14 centimes d'euros HT/m3 vendu,
- la baisse du prix de l'eau de 5 centimes d'euros/m3.

Cet avenant intègre les modifications des parts fixes et variables imposées par la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.



Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué

A. SAURAT

Après avis favorable de la Commission Projets Urbains, Développement Durable, Déplacements du 10 décembre 2010 et de la Commission Finances et Développement Economique du 15 décembre 2010,

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE :

- 1) D'approuver l'avenant n°6 au contrat de concession du service public de distribution d'eau potable en vue d'une révision quinquennale des conditions économiques,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer.

Annexe 7 : *Avenant n°6 au contrat de concession de distribution d'eau potable avec la Compagnie Fermière des Services Publics*



pour extrait conforme
Joué lès Tours, le 21 décembre 2010,
Pour le Maire,
Conseiller Général de Joué Sud,
Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Tour(s)plus,
L'Adjoint Délégué,

A. SAURAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Saurat', written over the printed name.



Conseil Municipal du 20 décembre 2010
Annexe n°7 à la délibération n°7 :
Avenant au contrat de concession de
distribution d'eau potable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE JOUÉ LÈS TOURS
Accusé réception - Préfecture d'Indre-et-Loire

037-213701220-20101222-AN07DEL20101220-AU

Département de l'Indre-et-Loire

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet le : 12/01/2011
Publié ou notifié le : 12/01/2011

Ville de JOUÉ LES TOURS

AVENANT N°6

au CONTRAT de CONCESSION du SERVICE PUBLIC de DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE

ENTRE :

La ville de Joué les Tours, représenté par son Maire, **Monsieur Philippe LE BRETON**, agissant en cette qualité et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du conseil municipal, en date du 20 décembre 2010, et désigné, ci-après, par le vocable « la Collectivité »,

d'une part,

ET :

La **Compagnie Fermière de Services Publics**, Société en Commandite par Actions au capital de 5 749 575 euros inscrite au RCS NANTES sous le n° B575 750 161, dont le siège social est 3 rue Marcel Sembat – 44 925 Nantes Cedex 9, représentée par son Directeur Régional, **Monsieur Marc DELAYE**, agissant au nom et pour le compte de la société, et désignée dans ce qui suit par l'appellation « le Concessionnaire »,

d'autre part.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La ville de Joué les Tours et la Compagnie Fermière de Services Publics sont liés par un contrat de concession du service public de distribution d'eau en date du 6 juillet 1990 modifié par 5 avenants successifs.

Conformément aux dispositions de l'article 40-1 du contrat de concession, les parties ont convenu de procéder à une révision quinquennale des conditions économiques de la concession, en visant notamment à consolider l'augmentation prévue par l'avenant n° 5 de la proportion des volumes produits à partir de l'eau du Cher et à poursuivre cette démarche en prenant en compte les préconisations du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Elles ont donc examiné les éléments du contrat qui auraient pu évoluer depuis la dernière révision effectuée à l'occasion de l'avenant n°5 et, en particulier, les travaux de renouvellement des biens du service réalisés depuis lors et ceux prévus d'ici au terme du contrat.

A L'ISSUE DE LEURS TRAVAUX, LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – TARIF DE BASE

Les dispositions de l'article 15 de l'avenant n°5 sont modifiées comme suit :

« **Abonnement** : 19,86 euros par compteur par semestre

Consommation :

De 0 à 30 m3/an :	0,8651 €/m3
De 31 à 100 m3/an :	0,6056 €/m3
De 101 à 1000 m3 :an :	0,9517 €/m3
Plus de 1000 m3/an :	0,6921 €/m3

Le présent tarif vaut révision quinquennale conformément aux dispositions de l'article 40-1 du contrat de concession. »

Les autres dispositions de l'article 15 de l'avenant n°5 restent en vigueur.

ARTICLE 2 – EVOLUTION DU TARIF DE BASE

La formule de variation du tarif de base définie à l'article 16 de l'avenant n°5 est modifiée comme suit :

$$K = 0.25 + 0.45 S/So + 0.05 EMT/EMTo + 0.12 PSDC/PSDCo + 0.13 Im/lmo$$

La définition des paramètres de la formule et leurs valeurs de base sont celles définies par l'article 3 de l'avenant n°4. (au 1/1/13)

Le paramètre PSDC n'étant plus publié depuis juillet 2004 sera remplacé par le paramètre FSD2 (Frais et Services Divers « 2 »)

Les autres dispositions de l'article 16 de l'avenant n°5 restent en vigueur.

ARTICLE 3 – RENOUELEMENT

Les dispositions de l'article 12 de l'avenant n°5 au contrat de concession sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Au-delà des engagements du Concessionnaire en matière de renouvellement fonctionnel définis à l'article 25 du contrat, le Concessionnaire réalisera à ses frais, d'ici le terme du contrat, les opérations de renouvellement patrimonial telles que définies en annexe jointe au présent avenant.

Ce programme de renouvellement patrimonial représente un montant qui, réparti sur les six années jusqu'à la fin du contrat, représente en moyenne 170 267 € HT par an (en valeur 01/11/2010), auquel s'ajoute une garantie de renouvellement fonctionnel de 17 000 euros par an (en valeur 01/11/2010). »

ARTICLE 4 – RISTOURNE

Afin d'intéresser la Collectivité à l'amélioration de la productivité générée par le Concessionnaire, ce dernier versera chaque année, à cette dernière, une ristourne correspondant à 0,0814 € HT/m³ vendu (en valeur de base au 01/04/1999).

Cette ristourne sera actualisée dans les mêmes conditions que le tarif de base. Elle sera versée par le Concessionnaire à la Collectivité trois mois après le terme de chaque semestre de consommation.

ARTICLE 5 – CLAUSES DIVERSES – PRISE D'EFFET

Toutes les clauses du contrat de concession et de ses 5 avenants non modifiées par les présentes restent applicables dans leur intégralité.

Les engagements pris par le Concessionnaire par le présent avenant valent révision quinquennale des conditions économiques de la délégation.

Le présent avenant prendra effet dès qu'il aura acquis un caractère exécutoire.

ARTICLE 6 – ANNEXES

Sont annexés au présent avenant :

- le calcul du nouveau tarif de base
- le programme de renouvellement patrimonial

Fait le 22 décembre 2010

Pour la ville de
Joué les Tours,

*Pour Le Maire,
L'Adjointe Déléguée au
Développement Durable*



~~Philippe LE BRETON~~

Marie-Line MOROY

Pour la Compagnie Fermière
de Services Publics,

Le Directeur Régional,

Compagnie Fermière de Services Publics
Direction Régionale Ile-de-France Centre
3, rue Marcel Sembat - 44925 Nantes Cedex 9
RCS Nantes 076
Marc DELAYE

**JOUE LES TOURS - TARIFS AVENANT 6
ANNEXE**

Note de calcul des tarifs

Tarif en vigueur (avenant 5)	Valeur 1er janvier 2010	Actualisation	Valeur de base
Abonnement semestriel par compteur et logement	36,12	1,314919	27,47 par semestre
Tranche 0 à 30 m3	0,7828		0,5953 par m3
Tranche 31 à 100 m3	0,8981		0,6815 par m3
Tranche 101 à 1000 m3	0,9842		0,7333 par m3
Tranche > 1000 m3	0,8168		0,6212 par m3

Modification des tarifs :

Adaption de la part fixe à la LEMA (part fixe inférieure à 30% de la facture 120 m3) : baisse de la part fixe et augmentation du prix par m3
Réduction complémentaire de 5 centimes par m3 en moyenne

Tarif proposé	Valeur 1er janvier 2010	Actualisation	Valeur de base
Abonnement semestriel par compteur et logement	26,12	1,314919	19,86 par semestre
Tranche 0 à 30 m3	1,1376		0,8651 par m3
Tranche 31 à 100 m3	0,7963		0,6066 par m3
Tranche 101 à 1000 m3	1,2514		0,8517 par m3
Tranche > 1000 m3	0,9101		0,6921 par m3

Vérification du poids de la part fixe pour une facture type 120 m3

31%

Incidence sur les recettes

Part proportionnelle au m3	Volume (en m3)	Tarif (1/7/2010) (en €/m3)	Produits (en €)	Nouveau tarif (en €/m3)	Ecart produits (en €)
Tranche 0 à 30 m3	504 693	0,7828	395 074	1,1376	179 065
Tranche 31 à 100 m3	616 847	0,8981	552 757	0,7963	-61 549
Tranche 101 à 1000 m3	373 846	0,9642	360 462	1,2514	107 354
Tranche > 1000 m3	373 846	0,8168	305 357	0,9101	34 872
	1 869 232		1 613 650		259 742

Part fixe semestrielle

Nombre	Tarif (1/7/2010) (en €/an)	Produits (en €)	Nouveau tarif (en €/an)	Ecart produits (en €)
17 666	72,24	1 276 192	52,24	-363 320

Répartition des consommations

	Nombre d'abonnés	Pourcentage cumulé
De 0 à 30 m3	3 257	18,4%
De 31 à 100 m3	7 939	63,4%
De 101 à 120 m3	1 195	70,1%
De 121 à 150 m3	1 023	75,9%
De 150 à 200 m3	862	79,7%
Au-delà de 200 m3	3 591	100,0% dont 3000 environ bénéficient de tranches multiples
	17 666	

Incidence sur les factures

	Tarif actuel (en € HT)	Nouveau tarif (en € HT)	Ecart TTC (en € HT)	Ecart en %
Facture 30 m3	95,7	86,4	-9,9	-8,8%
Facture 100 m3	158,5	142,1	-17,2	-10,3%
Facture 120 m3	177,7	167,1	-11,2	-6,0%
Facture 150 m3	205,7	204,7	-2,1	-1,0%
Facture 200 m3	254,9	267,2	13,1	4,9%
Facture 1000 m2	1026,2	1268,3	255,4	23,6%
Facture 2000 m3	1843,0	2178,4	353,8	18,2%
Facture 5000 m3	4293,4	4908,7	649,1	14,3%

Ristourne

Montant à répartir par m3 vendu	200 000 euros en valeur 2010
Assiette de répartition	1 869 232 m3
Montant par m3	0,1070 €/m3 en valeur 2010
	0,0814 €/m3 en valeur de base

Ville de Joué les Tours
Service de distribution publique d'eau potable
Avenant n°6 - Annexe
Programme de renouvellement patrimonial pour la période 2011 à 2016

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL		1 921 500	87 680	183 000	207 000	182 000	285 000
INTERCONNEXION TOURS JOUE							
INTERCONNEXION							
Pas d'opération programmée							
RESEAU ET ACCESSOIRES RESEAU	annuel	30 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
RESEAU ET ACCESSOIRES RESEAU	annuel	30 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
STATION DE PONT CHER EAU DE SURFACE		359 000	40 000	30 000	200 000	19 900	30 000
ALIMENTATION ELECTRIQUE							
Pas d'opération programmée							
EXHAURE EAU SURFACE							
Pas d'opération programmée							
SALLE DE COMMANDE							
TELEGESTION ET COMMUNICATION INTERSITES	2014	15 000			15 000		
SALLE DE REUNION, LABORATOIRE, ATELIER							
Pas d'opération programmée							
PRE-OZONATION							
Pas d'opération programmée							
FLOCCULATION							
2 AGITATEURS (PREPARATION)						10 000	
DOSEUR							
1 AGITATEUR MELANGE RAPIDE MIXEL	partiel en 2016	10 000					
1 AGITATEUR LENT							
DECANTATION							
Pas d'opération programmée							
FILTRATION							
4 R.V. PNEUMATIQUE DE 350 CYCLE LAVAGE						20 000	
3 R.V. DE 300							
4 R.V. DE 250							
4 R.V. DE 200	partiel en 2015	20 000					
7 R.V. DE 150							
3 CLAPETS DE 250							
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE							
POMPAGE EAU FILTRÉE							
Pas d'opération programmée							
INTER OZONATION							
OZONEUR	2013	200 000		200 000			
DIFFUSEUR DP 1350	2012	9 000	9 000				
CANALISATION TRANSFERT OZONE	2012	18 000	18 000				
FILTRATION CHARBON							
CHARBON ACTIF	2011	50 000	50 000				
9 ELECTRO VANNES	2014	4 000			4 000		
SOUDE							
POMPE DOSEUSE SOUDE 1	2012	1 500	1 500				
POMPE DOSEUSE SOUDE 2	2012	1 500	1 500				
CHLORATION							
1 DETECTEUR DE FUITE DE CHLORE	2011	14 000	14 000				
1 COFFRET ELECTRONIQUE DC 11D	2011	4 000	4 000				
NEUTRALISATION CHLORE	2011	12 000	12 000				
RESEAUX AUXILIAIRES							
Pas d'opération programmée							
CONDUITES DE LIAISON							
Pas d'opération programmée							

Ville de Joué les Tours
Service de distribution publique d'eau potable
Avenant n°6 - Annexe
Programme de renouvellement patrimonial pour la période 2011 à 2016

PONT CHER TRAITEMENT DES BOUES		9 000		2 000	3 000	2 000	0	2 000	0
TRAITEMENT DES BOUES									
POMPE A BOUE 1 et 2	2011-2013-2016	6 000		2 000		2 000		2 000	
POMPE DE LAVAGE	2012	3 000			3 000				
PONT CHER EAU DES FORAGES		126 900		0	19 000	0	37 000	70 000	0
FORAGE									
Pas d'opération programmée									
DEFERISATION									
COMPRESSEUR CREYSSENSAC 1	2015	5 000						5 000	
COMPRESSEUR CREYSSENSAC 2	2015	5 000						5 000	
COMPTAGE									
Pas d'opération programmée									
POMPE DE REPRISE									
POMPE 1 BERGERON	2015	60 000						60 000	
DEMARREURS 2 ET 3	2012	14 000			14 000				
3 CREPINES DE 400 ET HYDRAULIQUE	2014	25 000					25 000		
ECHELLE BACHE 2000 M3	2012	5 000			5 000				
COMPRESSEUR 1 CREYSSENSAC BL30 (ANTIBELIER)	2014	6 000						6 000	
COMPRESSEUR 2 CREYSSENSAC BL30 (ANTIBELIER)	2014	6 000						6 000	
RESERVOIR DE LA MIGNONNE T.4000 M3		50 000		0	50 000	0	0	0	0
SURPRESSEUR R 4000 M3									
Pas d'opération programmée									
REGARD EXTERIEUR, HYDRAULIQUE									
3 RV DE 400 SUR COLONNE	2012	50 000			50 000				
SONDE HITEC PRESSION	2011	600		600					
STATION DE LA MIGNONNE 1		169 900		0	73 000	0	95 000	0	0
EDF									
TELEGESTION	2014	6 000					6 000		
EXHAURE LA MIGNONNE									
DIAGNOSTIC	2014	20 000					20 000		
TRAITEMENT LA MIGNONNE									
FACADE (PEINTURE)	2012	3 000			3 000				
REPRISE LA MIGNONNE									
PPE 2 KSB 250m3H - 55m - 55 KW	2014	30 000					30 000		
HYDRAULIQUE ENTERREE REFOULEMENT (PARTIEL)	2014	40 000					40 000		
HYDRAULIQUE ENTERREE ASPIRATION (PARTIEL)	2012	70 000			70 000				
STATION DE LA MIGNONNE 2		278 000		0	3 000	0	25 000	0	250 000
EXHAURE LA TROUE									
DIAGNOSTIC	2014	20 000					20 000		
TRAITEMENT LA TROUE									
1 TOUR D OXYDATION	2016								250 000
4 FILTRES	2016								
EQUIPEMENT FILTRES	2016	250 000							
4 RV PAP DE 100	2016								
4 RV PAP DE 150	2016								
FACADE (PEINTURE)	2012	3 000			3 000				
REPRISE LA TROUE									
Pas d'opération programmée									
BACHE 6000 M3									
HUISSERIE (AERATION)	2014	5 000					5 000		